



ARRÊTÉ n° 2026-76

Portant réinscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale, session 2024

La présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n°2022-1133 du 05 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux,

Vu l'arrêté n°2023-181 du 18 juillet 2023 portant ouverture du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale, session 2024,

Vu l'arrêté n°2024-56 du 30 janvier 2024, fixant la liste des candidats admis à concourir du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale, session 2024,

Vu l'arrêté n°2024-127 du 7 mars 2024 portant inscription sur la liste d'aptitude du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale, session 2024,

Vu les nominations intervenues depuis la publication de la liste d'aptitude,

Vu les demandes des candidats sollicitant leur réinscription pour une 3^{ème} année sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale, session 2024,

ARRÊTE

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale est établie par ordre alphabétique des noms des lauréats et figure dans l'annexe ci-jointe.
Cette liste comprend **4 candidats**.

Article 2 :

La validité de la liste d'aptitude est de **1 an** du **15 mars 2026** au **14 mars 2027**.

Le lauréat qui ne serait pas nommé peut se réinscrire pour une **4^{ème} année**. Pour se réinscrire, le lauréat en formule la demande auprès du centre de gestion par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette réinscription doit se faire **un mois avant** le terme de la troisième année.

Article 3 :

Monsieur le directeur général des services du centre de gestion du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame le Préfet du Loiret.

Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet du centre de gestion du Loiret www.cdg45.fr.

Fait à ORLÉANS, le 5 mars 2026

La Présidente

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>



Pour la Présidente et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,



Jean-Michel PELLÉ

LISTE D'APTITUDE Annexe à l'arrêté n°2026-76

Concours de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial

SESSION 2026

Candidats	N° de dossier
CHARBONNIER Clara	14272
LEBEAU Sophie	14246
PAREAU Justine	14238
ROBIN Lucie	14273

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 045-284500261-20260305-ARR2026_76-AR